



Genève, le 12 mai 2017

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture**

Le Grand Conseil donne son aval aux déclassements à Bernex

Les conseillers d'Etat Antonio Hodggers, chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et Luc Barthassat, chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), saluent le vote du Grand Conseil qui a largement approuvé les deux modifications des limites de zones du grand projet Bernex : Bernex-Est et Vailly-Sud. Ces déclassements constituent une étape politique importante et ouvrent la voie à la réalisation de quelque 2800 logements et 2550 emplois, confirmant Bernex comme pôle régional. La concrétisation du projet se poursuit par l'élaboration des plans localisés de quartier à Grouet, Saint-Mathieu et Vailly.

La modification de zones de Bernex-Est prévoit une densification de la zone à bâtir existante et une extension urbaine sur la zone agricole, capables d'accueillir des logements, des services à la population, des espaces publics et des emplois, dont les emplois liés aux potentiels équipements publics. A Vailly-Sud, la modification permet une extension urbaine sur des parcelles enclavées en zone agricole situées entre le village de Bernex et la ligne du prolongement du tramway Cornavin – Onex – Bernex, dont la réalisation sera concomitante avec la construction des premiers logements. Cette opération doit favoriser la création d'un quartier mixte en lien avec la place située à proximité du terminus du tram, mêlant des logements avec des activités économiques et des services.

Ces modifications de zone se concrétiseront à compter de 2020 par la réalisation d'une 1^{ère} étape de 1600 logements et autant d'emplois sur la commune de Bernex, et plus de 200 logements sur la commune de Confignon. Le démarrage des travaux du tram est planifié d'ici la fin 2018, et un nouveau boulevard sera réalisé avec une voie bus en site propre pour soulager les voiries existantes du trafic de transit et permettre la desserte des nouveaux quartiers. D'autres mesures de mobilité seront également mise en œuvre, avec notamment une voie verte pour les mobilités douces et deux P+R pour favoriser le report modal. Enfin, un projet de parc public agro-urbain sera créé, constitué d'une ferme et d'espaces de délasserment, offrant un lieu d'échange et de valorisation des produits agricoles locaux et régionaux.

Les conseillers d'Etat relèvent avec satisfaction le soutien du Grand Conseil à ce développement, qui correspond à une part significative des besoins en logement du canton de Genève à moyen terme. Les prochaines étapes prévues en 2018 visent l'adoption par le Conseil d'Etat des premiers plans localisés de quartier et la transmission au Grand Conseil du projet de modification de zones de la Goutte de Saint-Mathieu pour un pôle cantonal d'enseignement.

Pour toute information complémentaire :

- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ +41 76 604 20 66 ;*
- *M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ +41 79 417 09 69.*